

DÉSHÉRBAGE CÉRÉALES



## Notice produit

**ATLANTIS<sup>®</sup>**  
**PRO**

**JE CONTRÔLE** 

L'APPARITION  
DES GRAMINÉES

[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# Un désherbage des céréales de plus en plus complexe

Les agriculteurs doivent intégrer des paramètres de plus en plus nombreux pour bâtir leurs stratégies de désherbage des céréales :



## Rotation

Spécialisation de la flore graminée avec les rotations courtes de cultures d'hiver (colza, blé, orge).



## Travail du sol

Réduction du travail du sol.



## Durcissement de la réglementation

Limitation des doses, retrait de matières actives, objectif de réduire les Indices de Fréquence de Traitement (Ecophyto 2018).

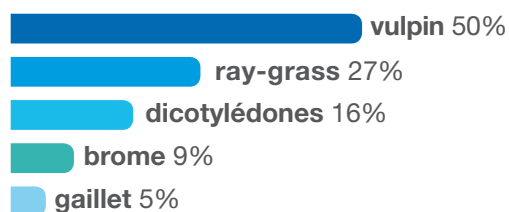


## Développement de la résistance des graminées

Aux Fops/Dims/DEN et/ou inhibiteurs de l'ALS + apparition de résistances chez certaines dicots (matricaire, coquelicot, stellaire).

LE CONTRÔLE DES ADVENTICES DANS LES BLÉS EST UNE **PROBLÉMATIQUE MAJEURE** POUR LES CÉRÉALIER

→ Les adventices jugées difficiles à contrôler par les agriculteurs sont les suivantes :



Source : 2 études ADquation - Bayer auprès de céréaliers français en 2013.

# CONTRÔLEZ



## Nouvelle solution sur graminées

### FICHE D'IDENTITÉ

#### Composition :

- Méso-sulfuron : 10 g/l
- Iodosulfuron : 2 g/l
- Méfenpyr-diéthyl : 30 g/l

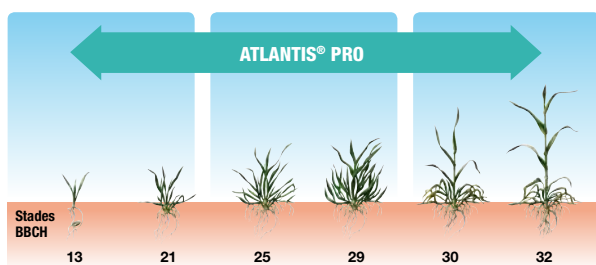
Formulation : technologie 

**Autorisation de Mise en Marché (AMM) :**  
blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur  
d'hiver et de printemps, seigle, triticale et  
épeautre

**Dose AMM :** 1,5 l/ha (1 l/ha sur blés de  
printemps)

### PÉRIODE D'EMPLOI : SORTIE D'HIVER

Atlantis® Pro est homologué de 3 feuilles  
à 2 nœuds de la céréale en sortie d'hiver.



### LES PRODUIT

- Plus d'efficacité et de régularité  
sur un large spectre graminées.
- Utilisable en programme  
ou associé avec un anti-dicotylédones.
- Homologué sur 7 céréales  
de 3 feuilles à 2 nœuds.



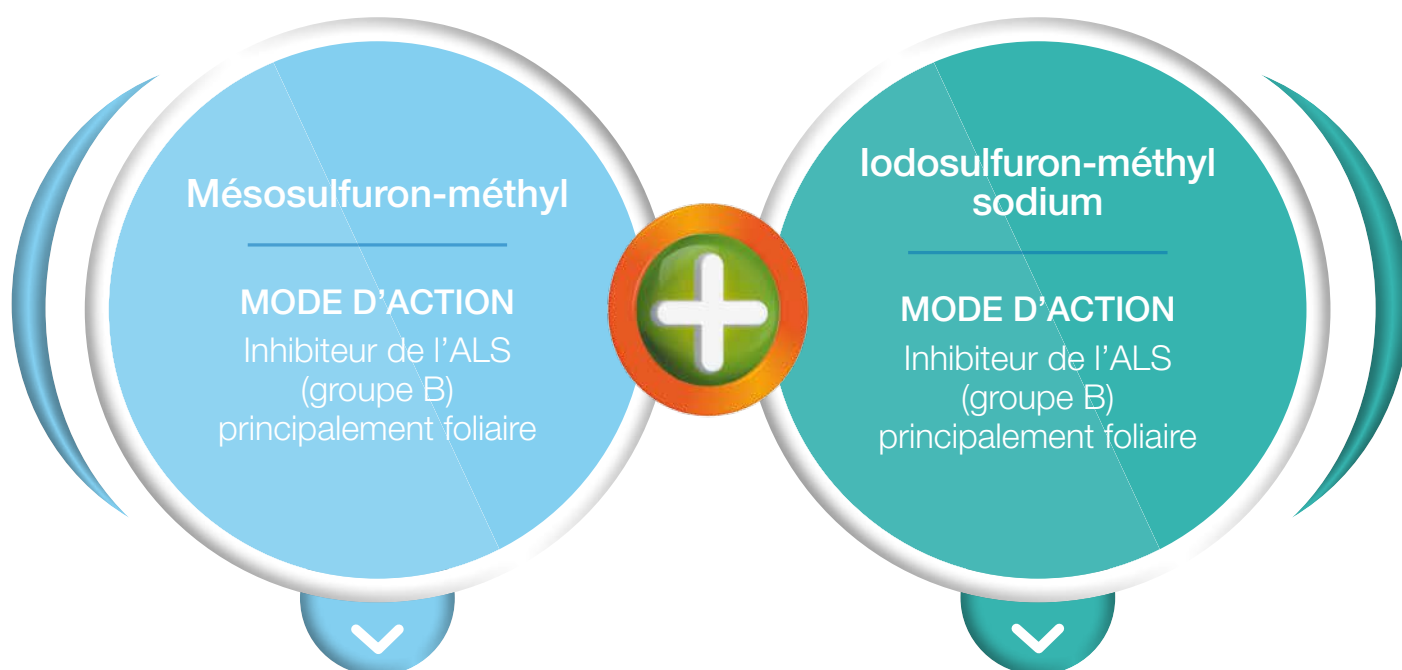
### BÉNÉFICES POUR L'AGRICULTEUR

- Rendement préservé  
(limitation du salissement des parcelles).
- Solution adaptée  
à toutes les stratégies de désherbage.
- Souplesse dans l'organisation  
de ses chantiers de travail.



## UNE ASSOCIATION INNOVANTE DE 2 SUBSTANCES ACTIVES POUR DE PERFORMANCES

En combinant les plus hauts standards d'efficacité du moment sur graminées, Atlantis<sup>®</sup> Pro permet d'obtenir un profil intéressant que ce soit en termes de niveau d'efficacité ou de largeur de spectre.



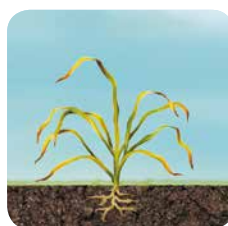
Le **mésosulfuron-méthyl** et le **iodosulfuron-méthyl sodium** sont absorbés de façon prédominante par voie foliaire ; ils sont ensuite véhiculés par systémies ascendante et descendante. Ils agissent par inhibition de l'acétolactate synthétase (ALS) et blocage de la synthèse des acides aminés.



**T**  
Jour de traitement



**T + 5 à 7 jours**  
Arrêt de la croissance  
+ jaunissement



**T + 10 à 14 jours**  
Chlorose et nécrose  
des feuilles



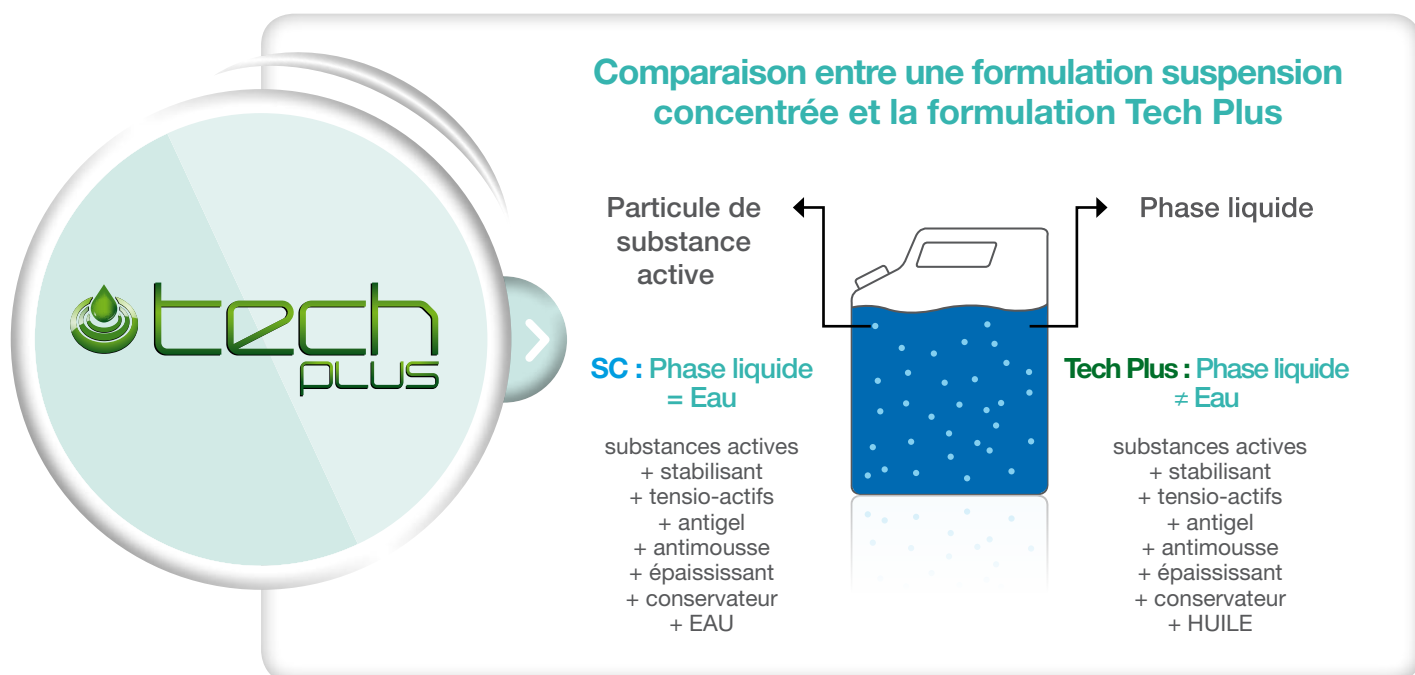
**T + 4 à 6 semaines**  
Disparition complète  
des adventives

L'apport de **méfenpyr-diéthyl** comme phytoprotecteur assure la sélectivité sur la culture.

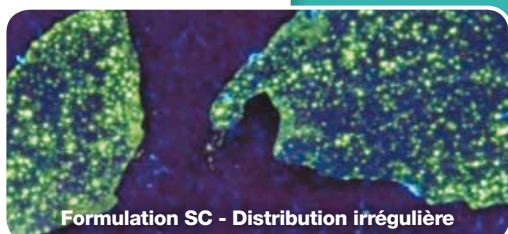
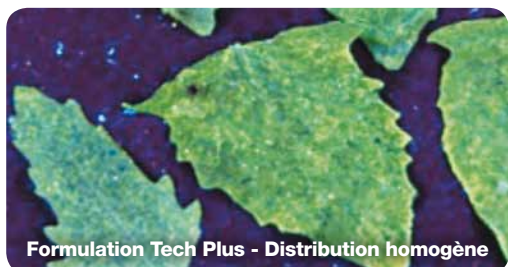
## L'INNOVATION PAR LA FORMULATION POUR DE BÉNÉFICES

La nouvelle formulation Tech Plus est une formulation à base d'huile avec une combinaison complète de surfactants et de nouveaux co-formulants qui optimisent les propriétés et le comportement du produit.





### Comparaison entre une formulation suspension concentrée et la formulation Tech Plus



### Formulation huileuse miscible à l'eau



### BÉNÉFICES DE LA FORMULATION TECH PLUS POUR L'AGRICULTEUR

-  Un meilleur étalement des gouttelettes sur la feuille.
-  Une meilleure adhérence sur la feuille.
-  Une meilleure pénétration des substances actives.
-  Moins dépendant des conditions climatiques.



# RECOMMANDATIONS DE POSITIONNEMENT

- **En situation de faible infestation graminées** et en absence de résistance sur la parcelle, Atlantis® Pro s'utilisera de 3 feuilles à 2 nœuds de la céréale en sortie d'hiver.
- **En situation difficile (forte infestation)** : Atlantis® Pro peut aussi s'utiliser en programme. Une base automne permettra de lever la concurrence des adventices avec la culture et constituera un levier intéressant pour la gestion de la résistance (alternance des modes d'action). Cette gestion de la résistance passera également par le recours à des pratiques agronomiques (labour, faux-semis...) avant l'implantation de la céréale.



## ADAPTER LA STRATÉGIE EN FONCTION DE LA FLORE

### EN CAS DE FAIBLE INFESTATION

Solution **COMPLÈTE**

**ATLANTIS**  
PRO

+ anti-dicots  
+ Actirob® B 1 l/ha

### EN CAS DE FORTE INFESTATION

Base  
**AUTOMNE**

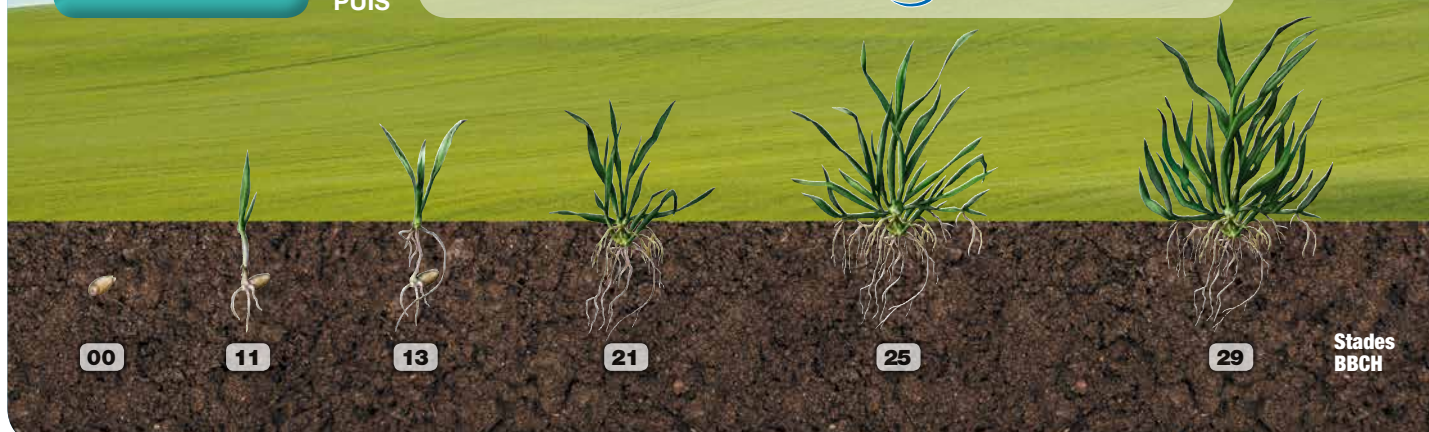


PUIS

Solution de **SORTIE D'HIVER**

**ATLANTIS**  
PRO

+ Actirob® B 1 l/ha



Stades  
BBCH

## DOSES **CONSEILLÉES**

### SPECTRE D'EFFICACITÉ

Toutes les graminées : **ray-grass**, vulpin, folle avoine, pâturins annuel et commun, agrostis jouet du vent, brome mou, phalaris, avoine à chapelets (parties aériennes) + matricaires, stellaires et crucifères

**Vulpin**, agrostis jouet du vent, pâturins annuel et commun + matricaires, stellaires et crucifères

Agrostis jouet du vent, pâturins annuel et commun + matricaires, stellaires et crucifères

### DOSES CONSEILLÉES

**1,5 l/ha**  
+ Actirob® B 1 l/ha\*

**0,9 à 1,5 l/ha**  
+ Actirob® B 1 l/ha\*

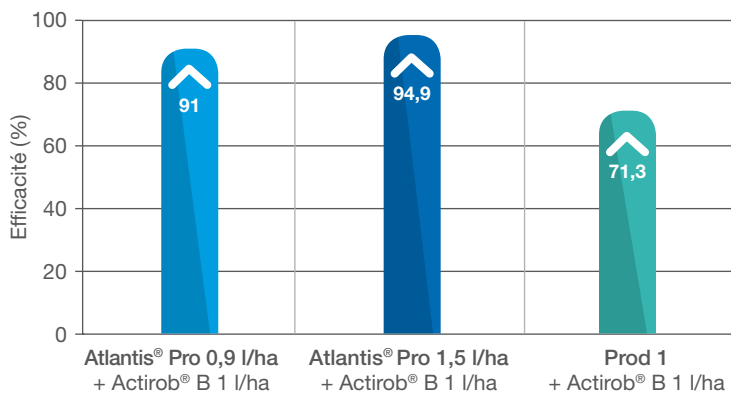
**0,9 l/ha**  
+ Actirob® B 1 l/ha\*

\* sauf sur seigle, triticale et épeautre où l'utilisation d'huile est déconseillée

Blé tendre de printemps, blé dur de printemps, Atlantis® Pro s'utilise à 1 l/ha et l'utilisation d'huile est déconseillée

#### Efficacité vulpin, effet dose

Atlantis® Pro 0,9 l/ha à 1,5 l/ha – Applications mi-fin tallage - Moyenne 33 essais 2012-2014



Source : Bayer

**Sur vulpin,**  
il est possible de moduler en fonction de l'infestation de la parcelle. Dans cette série d'essais, la modulation à la hausse de la dose a apporté + de 3 points d'efficacité. Sur vulpin, Atlantis® Pro offre une meilleure efficacité par rapport à la référence 1.







# EFFICACITÉ GRAMINÉES AVEC ATLANTIS® PRO

## > SPECTRE GRAMINÉES

Atlantis® Pro + Actirob® B	Agrostis jouet du vent	Pâturins	Vulpin	Folle avoine	Phalaris sp.	Ray-grass	Brome mou	Brome stérile	Vulpie
1,5 l/ha + 1 l/ha	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	entre 70% et 85%	entre 70% et 85%
0,9 l/ha + 1 l/ha	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%	> 95%

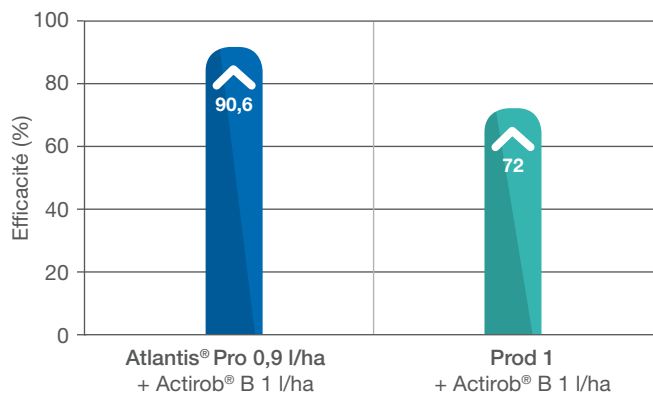
■ > 95% ■ entre 70% et 85%

Sur vulpin, Atlantis® Pro apporte un réel avantage par rapport aux solutions existantes sur le marché.



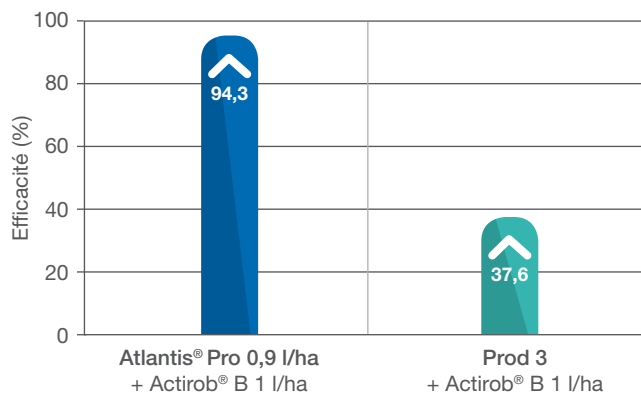
### Efficacité vulpin

Applications mi-fin tallage - Moyenne 26 essais 2012-2014



### Efficacité vulpin

Moyenne 8 essais 2013



- Atlantis® Pro est largement supérieur aux références 1 et 3.

Source : Bayer

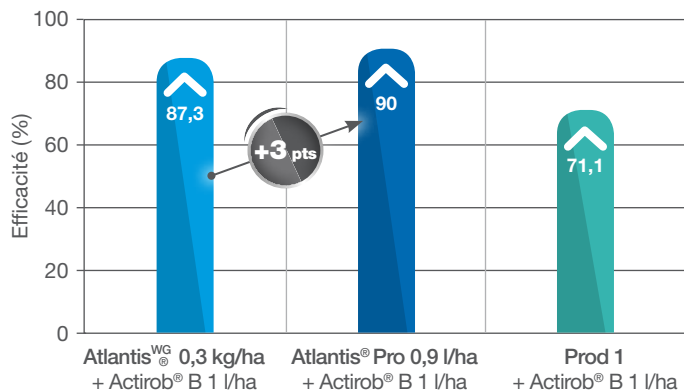




- **Sur vulpin, Atlantis® Pro apporte un gain d'efficacité de 3 à 8 points en moyenne et jusqu'à 15 points dans certaines situations par rapport à Atlantis<sup>WG</sup>®.**

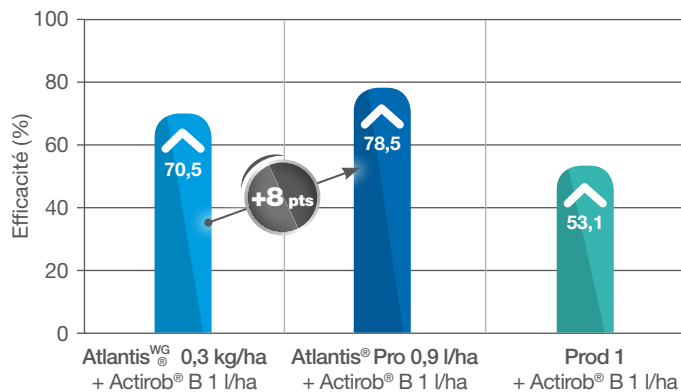
#### Efficacité vulpin

Comparaison formulation Atlantis® Pro 0,9 l/ha et Atlantis<sup>WG</sup>® 0,3 kg/ha Applications mi-fin tallage - Moyenne 23 essais 2012-2014



#### Efficacité vulpin

Comparaison des formulations Atlantis® Pro 0,9 l/ha et Atlantis<sup>WG</sup>® 0,3 kg/ha en **conditions limitantes** - Moyenne 14 essais 2012-2014



**En conditions limitantes** (forte infestation, qualité de la pulvérisation, conditions climatiques, RNLC\*), la formulation Tech Plus apporte un **gain de 8 points d'efficacité**.

\*RNLC : Résistance Non Liée à la Cible

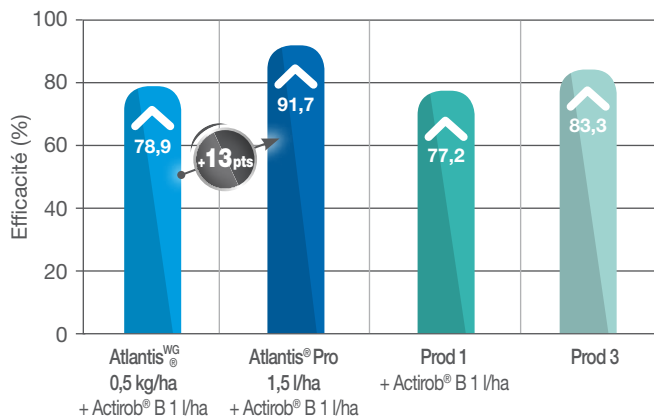
Source : Bayer

## Sur ray-grass, Atlantis® Pro apporte un réel avantage par rapport aux solutions existantes sur le marché.

- **Sur ray-grass, Atlantis® Pro apporte un gain de 13 points en moyenne et jusqu'à 30 points dans certaines situations par rapport à Atlantis<sup>WG</sup>®.**

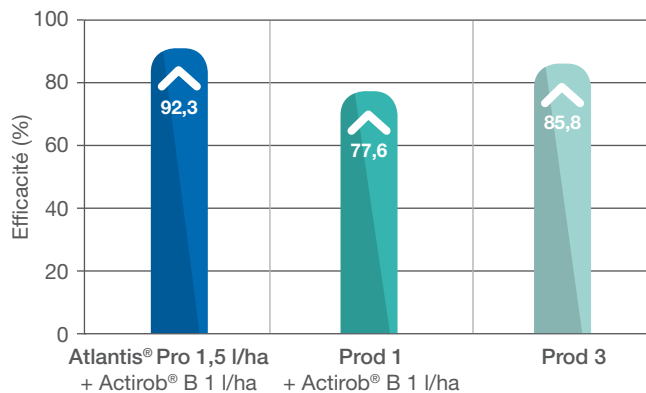
#### Efficacité ray-grass

Formulation Atlantis® Pro 1,5 l/ha - Applications mi-fin tallage Moyenne 24 essais 2012-2014



#### Efficacité ray-grass

Applications mi-fin tallage - Moyenne 33 essais 2012-2014



- **Sur ray-grass, Atlantis® Pro apporte un gain de 13 points** en moyenne et jusqu'à 30 points dans certaines situations par rapport à Atlantis<sup>WG</sup>®.

- Atlantis® Pro apporte en moyenne une efficacité sur ray-grass supérieure à 92%.
- Son efficacité est supérieure à la référence 1 et plutôt supérieure à la référence 3, car plus régulière.

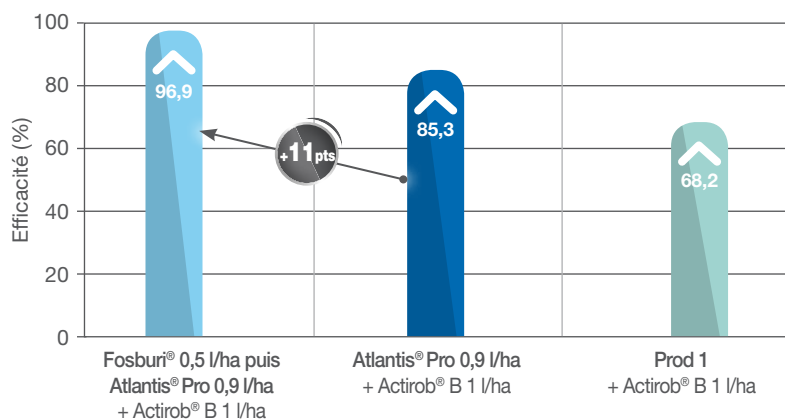
Source : Bayer



# PROGRAMME AUTOMNE PUIS SORTIE D'HIVER

**En situation difficile**, notamment avec une forte infestation de ray-grass ou vulpin, le passage à l'automne va permettre d'optimiser l'efficacité d'Atlantis® Pro en sortie d'hiver. Atlantis® Pro est un partenaire idéal des programmes (une intervention à l'automne suivie d'une application en sortie d'hiver). **En forte infestation**, un programme performant permet de gagner jusqu'à 25 q/ha sur vulpin et jusqu'à 13 q/ha sur ray-grass.

**Efficacité vulpin**  
Moyenne 19 essais 2013-2014

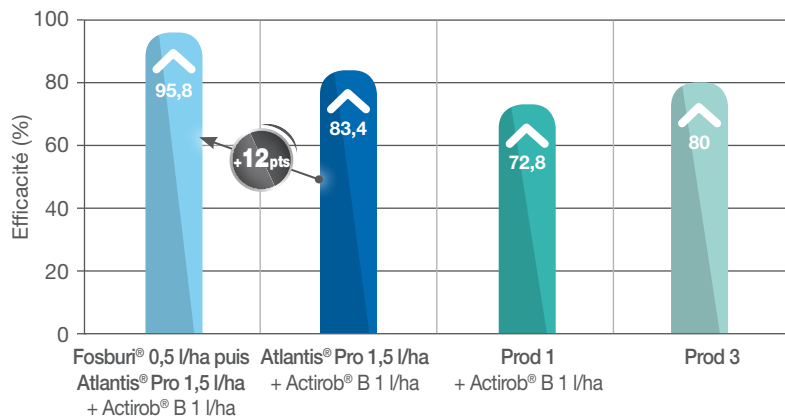


**+11 points**  
d'efficacité

- **Sur vulpin**, le programme avec Atlantis® Pro apporte un gain de 11 points, **toutes situations confondues**.

Source : Bayer

**Efficacité ray-grass**  
Moyenne 19 essais 2013-2014



**+12 points**  
d'efficacité

- **Sur ray-grass**, le programme permet de maîtriser les situations extrêmes en apportant un gain de 12 points d'efficacité, **toutes situations confondues**.

Source : Bayer



# ATLANTIS® PRO, UN SPECTRE DICOTS INTÉRESSANT

Atlantis® Pro offre une bonne efficacité sur un certain nombre de dicotylédones en sortie d'hiver précoce. Sur les dicotylédones moyennement sensibles, une complémentation ou une stratégie programme est possible pour contrôler efficacement les infestations.

## > SPECTRE D'EFFICACITÉ DICOTYLÉDONES

Atlantis® Pro + Actirob® B	Ammi majus	Anthémis	Bleuet	Ceraiste	Coquelicot	Fumeterre	Gaillet	Géranium(s)	Joncs des crapauds	Lamier pourpre	Matricaire	Myosotis	Pensée(s)	Renouée liseron	Repousse de colza	Sanve	Séneçon	Stellaire	Véronique des champs	Véronique à feuilles de lierre	Véronique de perse
1,5 l/ha + 1 l/ha	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
0,9 l/ha + 1 l/ha	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ > 95% ■ entre 85% et 95% ■ entre 70% et 85% ■ < 70%

## Recommandations de complémentation si nécessaire

### APPLICATION EN PROGRAMME

### APPLICATION EN ASSOCIATION AVEC ATLANTIS® PRO

> Bleuet	<p>Base automne puis rattrapage en sortie d'hiver avec Atlantis® Pro.</p> <p>Utiliser des produits type Fosburi® (FFA+DFF) ou Carat® (DFF+FLT) à l'automne pour offrir un bon niveau de contrôle sur dicots et graminées.</p>	> Atlantis® Pro + anti-dicots type metsulfuron, tribenuron, florasulam
> Coquelicot		> Atlantis® Pro + anti-dicots type picolinafen, florasulam, metsulfuron
> Géraniums, Ombellifères, (scandix)		> Atlantis® Pro + anti-dicots type metsulfuron
> Pensée(s)		> Atlantis® Pro + anti-dicots type picolinafen, metsulfuron + thifensulfuron <sup>(1)</sup>
> Véroniques		> Atlantis® Pro + anti-dicots type picolinafen, metsulfuron + thifensulfuron

<sup>(1)</sup> Sur plantes jeunes

- Attention : les associations à base de bifenox ne sont pas recommandées pour des raisons de pertes de sélectivité sur la culture, notamment avec l'huile.
- Les associations à base de carfentrazone ne sont pas recommandées.





## CULTURES SUIVANTES

Après une céréale désherbée avec Atlantis® Pro, dans le cadre de la rotation, il est possible d'implanter blés tendres et durs d'hiver et blés tendres et durs de printemps, orges d'hivers et de printemps, seigle et triticale, luzerne (semis dernière semaine d'août), colza\* (semis dernière semaine d'août), pois protéagineux de printemps, maïs, betterave industrielle, tournesol, pomme de terre, lin de printemps ou endive (semis au printemps de l'année suivante).

Réaliser l'implantation derrière un labour ou à défaut, après un travail du sol d'une profondeur minimale de 10 cm. Choisir des façons culturales appropriées de manière à permettre un brassage homogène de la zone travaillée.

**Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.**

\*Colza : cas particulier année sèche

En cas de pluviométrie\*\* inférieure à la moyenne de la pluviométrie des 15 dernières années pour la même période calendaire (comprise entre la date de traitement herbicide sur céréales avec Atlantis® Pro et la date de semis du colza (lequel devra être réalisé à partir de la dernière semaine du mois d'août)), la pratique d'un labour profond (au moins 20 cm) est obligatoire.

\*\*Pluviométrie relevée sur le poste météorologique MÉTÉO France le plus proche du lieu d'implantation de la culture de colza.

## CULTURES INTERMÉDIAIRES PIÈGES À NITRATES (CIPAN)

Après la récolte d'une céréale désherbée avec Atlantis® Pro avant le 31 mars, il est possible d'implanter, avec ou sans labour, et avec un semis de la culture intermédiaire à partir du 10 août, les cultures intermédiaires ci-après : avoine de printemps, cameline, moa, moutarde, nyger, phacélie, radis, sarrasin, trèfle, vesce.

**Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.**

## CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la céréale désherbée avec Atlantis® Pro à 1,5 l/ha, les cultures suivantes peuvent être implantées (en respectant un délai de 6 semaines entre le désherbage et le re-semis) :

- sans labour : blé tendre de printemps.
- avec labour : blé tendre de printemps, pois protéagineux.

Et dans le cas d'une application de Atlantis® Pro à 0,9 l/ha, les cultures suivantes peuvent aussi être implantées (en respectant un délai de 6 semaines entre le désherbage et le re-semis) :  
avec labour : orge de printemps, maïs, pomme de terre.



### RAISONNEMENT DE LA PROTECTION

L'utilisation des produits de protection des plantes doit se raisonner dans le cadre de la conduite de la culture.

Certaines pratiques agronomiques contribuent à diminuer la pression parasitaire. L'observation au champ ou l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision permettent d'évaluer le risque et d'adapter les interventions. Enfin, des solutions alternatives ou complémentaires peuvent être mises en œuvre.

**Désherber responsable, c'est avant tout éviter une situation d'impasse où les adventices prennent le dessus :**

- Pratiques culturales raisonnées et bon usage des herbicides sont les gages de la réussite du désherbage.
- Alternier les modes d'action permet de limiter la pression de sélection exercée par l'usage répété des mêmes herbicides.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.bayer-agri.fr/desherbage-cereales](http://www.bayer-agri.fr/desherbage-cereales)



Pour en savoir plus, consultez [bayer-agri.fr](http://bayer-agri.fr) ou adressez-vous à votre interlocuteur Bayer.

**Bayer-Agri.fr**



### QUALITÉ DE PULVÉRISATION

La qualité de la pulvérisation est un facteur essentiel qui conditionne l'efficacité et la sélectivité du traitement. Elle permet aussi de limiter les risques pour l'utilisateur et l'environnement en réduisant les dérives potentielles. Pour optimiser la qualité de pulvérisation, des mesures simples peuvent être mises en place :

- prendre connaissance des spécificités du produit à appliquer et les recommandations d'utilisation qui sont indiquées au niveau du « mode d'emploi » de l'étiquette (préparation de la bouillie, mélanges, compatibilité, doses préconisées, conditions de traitement...);
- contrôler et régler le matériel d'application pour optimiser son fonctionnement avant chaque campagne d'utilisation (état de la pompe, manomètre, buses, réparer les fuites éventuelles, contrôler le débit et la répartition de la pulvérisation) ;
- observer les conditions météorologiques lors de l'application et prendre en compte l'environnement proche de la parcelle (habitations, cours d'eau, mare...).

La réglementation impose de ne pas traiter lorsque la force du vent est supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort (soit 19,2 km/h). Il est aussi important de prendre en compte la température et le taux d'hygrométrie.

Retrouvez les recommandations et informations pratiques concernant la pulvérisation sur



- [www.bayer-agri.fr/produits/](http://www.bayer-agri.fr/produits/) toutes les fiches techniques de notre gamme de produits,
- [www.bayer-agri.fr/bonnes-pratiques-reglementation/](http://www.bayer-agri.fr/bonnes-pratiques-reglementation/) des informations pratiques pour se préparer au contrôle obligatoire du pulvérisateur, la fiche pratique « Arrêté du 12 sept. 2006 ».



### PROTECTION UTILISATEUR

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques présente un risque potentiel pour l'opérateur et toute personne travaillant sur l'exploitation. Le risque est lié au danger (toxicité et phrases de risque du produit) et au type d'exposition (phase d'utilisation, durée, type de culture, matériel...).

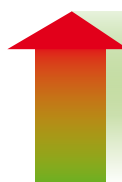
Avant toute utilisation, il est donc important d'analyser le risque en s'informant sur les caractéristiques du produit et en prenant en compte le type d'exposition afin de mettre en œuvre les mesures permettant de minimiser l'exposition des personnes. L'attention et les décisions à prendre seront à adapter à chaque situation.

Voies d'exposition potentielles



yeux  
voies respiratoire et digestive  
peau

Phases d'utilisation exposantes



ouverture du bidon
pesée
préparation de la bouillie
application de la bouillie
intervention sur le pulvérisateur et sur la culture
rinçage du matériel et du pulvérisateur

**Pour limiter les risques d'exposition :**

- respecter des mesures d'hygiène :
  - se laver les mains avant et après la réalisation d'un traitement,
  - ne pas manger, ne pas fumer, ne pas téléphoner pendant l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique ;
- aménager correctement les postes de travail (local de stockage, aire de préparation/remplissage, poste de lavage des pulvérisateurs...);
- bien choisir et entretenir son matériel (exemple : tracteur avec cabine fermée et filtres à charbon actif, le filtre étant remplacé au moins une fois par an) ;
- porter un vêtement de travail dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques ;
- bien choisir et bien utiliser son Equipement de Protection Individuelle (EPI) ;
- pour les personnes que vous employez :
  - évaluer le risque d'exposition (Document Unique, Fiche Individuelle d'Exposition),
  - les informer et les former,
  - leur apporter des mesures de protection adéquates (collectives, individuelles, ergonomiques...);
- connaître les mesures d'urgence en cas d'exposition (afficher les numéros d'urgence et des centres antipoison à proximité de la zone de préparation des produits phytopharmaceutiques).



## PORT D'UNE PROTECTION ADAPTÉE LORS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES

VÊTEMENT DE TRAVAIL	PRÉPARATION	APPLICATION*	NETTOYAGE
Vêtement de travail dédié est requis pour toute activité phytosanitaire. Ce vêtement est en polyester/coton (65/35%), déperlant et d'un grammage de 230 g/m <sup>2</sup> minimum.	✓	✓	✓
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	PRÉPARATION	APPLICATION*	NETTOYAGE
Gants en nitrile (EN 374-3)	✓		✓
Tablier / blouse à manches longues (Cat III type PB3)	✓	(✓)**	✓

\*Dans le cadre d'une application avec un tracteur sans cabine, adapter la protection selon le degré d'exposition (pulvérisation haute ou basse), le type de produit et la durée de la tâche à réaliser. Exemple : si application en pulvérisation haute, porter en plus de la protection corporelle minimum, une combinaison chimique avec capuche de Cat III et de Type 3 ou 4 ou 5 ou 6 (selon le produit) et un masque de protection respiratoire (A2P3).

\*\*Gants neufs dans la cabine, à ne porter que dans le cadre d'une intervention sur le matériel en cours d'application.

Avant l'utilisation d'un produit de la gamme Bayer, consultez



- Gestes Pro on-line sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) pour vous aider à choisir vos équipements de protection individuelle,  
- [www.bayer-agri.fr/bonnes-pratiques-reglementation/](http://www.bayer-agri.fr/bonnes-pratiques-reglementation/) pour les fiches pratiques et les vidéos  
« Gestes Pro », « Arrêté du 12 sept. 2006 ».



## ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques doit s'effectuer dans le cadre des bonnes pratiques environnementales afin de limiter le transfert de ces produits dans l'environnement, notamment vers le milieu aquatique. Dans ce cas, les pollutions par les produits phytopharmaceutiques peuvent être d'origine ponctuelle ou diffuse.

### Pollutions ponctuelles

Déversement accidentel de produit ou de bouillie lors des différentes phases de manipulation : stockage, préparation de la bouillie, vidange de la cuve ou des eaux de rinçage... gestion des emballages vides ou des reliquats de produits mal maîtrisés.

### Pollutions diffuses

Avant et après traitement, transfert de produits phytopharmaceutiques dans les eaux de surfaces ou souterraines par des mécanismes de ruissellement, dérive ou drainage.

**Pour éviter ces pollutions, des mesures préventives sont à mettre en place au niveau de l'exploitation et au champ. Elles sont d'ordre réglementaire ou de la recommandation :**

- contrôler et régler le matériel afin d'éviter les fuites accidentelles de produit dans l'environnement ;
- ne pas traiter si la force du vent est supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort (soit 19,2 km/h) ;
- respecter une Zone Non Traitée (ZNT) de 5 mètres minimum le long des cours d'eau et points d'eau ;
- installer un dispositif végétalisé ou arbustif, de la hauteur de la culture, le long des cours d'eau ;
- gérer les effluents au champ en respectant la réglementation ou installer un dispositif reconnu officiellement par le ministère de l'Environnement pour la gestion des effluents phytosanitaires de type Phytobac® ;
- rincer de façon appropriée les bidons vides, les remettre aux organismes assurant leur collecte en vue de leur élimination par Adivalor. Les PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) doivent aussi être apportés dans les lieux de collecte destinés à l'élimination de ces produits, ainsi que les pièges contenant des attractifs ;
- suivre les règles de construction et d'organisation du local de stockage, aire de remplissage et de lavage ;
- connaître les mesures d'urgence en cas d'incident (exemple : déversement de la cuve sur la route).

Retrouvez les recommandations sur les bonnes pratiques environnementales sur



[www.bayer-agri.fr/bonnes-pratiques-reglementation/](http://www.bayer-agri.fr/bonnes-pratiques-reglementation/)  
Vous pourrez consulter la fiche pratique « Arrêté du 12 sept. 2006 ».



## Informations réglementaires et sécurité

Nom du Produit	Formulation	Composition
Atlantis® Pro	OD - suspension huileuse	mesosulfuron-méthyl 10 g/l, soit 1,0% (m/m) iodosulfuron-méthyl-sodium 2 g/l, soit 0,2% (m/m) méfenpyr-diéthyl 30 g/l, soit 3,0% (m/m)

### Usages autorisés

Cultures	Usages autorisés	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement		
Blé dur d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1,5 l/ha	1 trait./campagne	stade BBCH 13 à BBCH 32	1a, 1b, 4a		
Blé dur de printemps		1,0 l/ha			1a, 4a		
Blé tendre d'hiver		1,5 l/ha			1a, 1b, 4a		
Blé tendre de printemps		1,0 l/ha			1a, 4a		
Épeautre		1,5 l/ha					1a, 1b, 4a
Seigle							
Triticale							

#### 1. Organismes aquatiques


1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

1b. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

#### 4. Plantes non-cibles

4a. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

### Informations relatives aux précautions d'emploi

Classement	Classement du mélange	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Symboles et mention d'avertissement	Attention 
	Conseils de prudence	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
	Mesures de protection des individus	Se reporter <u>impérativement</u> au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée (DRE)		24 heures après traitement.
Conseils de protection de l'environnement		Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Mentions légales

Atlantis® Pro : 10 g/l mesosulfuron-méthyl - 2 g/l iodosulfuron-méthyl-sodium - 30 g/l méfenpyr-diéthyl • AMM n°2140257 • Détenteur d'homologation : Bayer SAS • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Marque déposée Bayer • Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45. Février 2016 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au n° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Pour connaître le détail pratique de cette mise en œuvre, il est nécessaire de contacter au préalable Bayer Service Infos au n° Vert 0 800 25 35 45. N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).







**Avant toute utilisation, il convient de lire attentivement l'étiquette qui seule fait foi.**

ActroB® B : 842 g/l huile de coïza estérifiée • AMM n°9400076 • Détenteur d'homologation : Oleon N.V. • Marque déposée NOVANCE • Atlantis® WG : 30 g/kg mesosulfuron-méthyl - 6 g/kg iodosulfuron-méthyl-sodium - 90 g/kg méfenpyr-diéthyl • AMM n°2010419 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Carat® : 100 g/l diflufenicanil (DFP) - 250 g/l flurtamone • AMM n°9400134 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Fosbur® : 200 g/l diflufenicanil (DFP) - 400 g/l flufenacet • AMM n°2080145 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 • Sensibilisation cutanée, catégorie 1 • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Marques déposées Bayer • Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr). Février 2016 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au n° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. N° agrément Bayer S.A.S. : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).


## Les bonnes pratiques phytosanitaires

### 10 gestes responsables et professionnels




#### AVANT L'APPLICATION

-  1 ▶ Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
-  2 ▶ Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
-  3 ▶ Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
-  4 ▶ Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.
-  5 ▶ Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
-  6 ▶ Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

#### PENDANT L'APPLICATION

-  7 ▶ Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

#### APRES L'APPLICATION

-  8 ▶ Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
-  9 ▶ Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
-  10 ▶ Gérer les eaux de rinçage et de lavage à la ferme.  
Exemple : Dispositif Phytobac®



Science For A Better Life

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Chemistry

16, rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel gratuits